



Règlements complets :

LE CONCOURS SUIVANT EST VALIDE AU CANADA SEULEMENT. POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS ET ÊTRE ADMISSIBLE DE GAGNER, LA PERSONNE DOIT (AU MOMENT DE L'ENTRÉE) DOIT AVOIR (18) DIX-HUIT ANS OU PLUS, RÉSIDENT LÉGAL DU CANADA ET DOIT AVOIR UNE ADRESS POSTAL CANADIENNE VALIDE. AUCUN ACHAT REQUIS POUR ENTRÉE ET DE GAGNER.

CE CONCOURS SERA INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ SELON LE DROIT CANADIEN APPLICABLE. L'ACT D'INSCRIPTION AU CONCOURS CONSTITUE L'ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS DU CONCOURS ET DES DÉCISIONS DU COMMENDITAIRE, AUQUEL LES DÉCISIONS SERONT FINALES ET CONTRAIGNANTS SUR TOUT PARTICIPANTS.

Buddha Brands Co. L'Ultime Aventure Canadienne (le « concours ») est commandité par Temple Lifestyle Inc. (le commanditaire)

1. Période du concours

Le concours débute à 9:00:00 (HNE) le 1^{er} juin, 2017 et termine à 23 :59 :59 (HNE) le 30 septembre, 2017 (la « période du concours »).

2. VIA Rail Canada/Air Canada

Le concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé, administré ou associé avec VIA Rail Canada ou Air Canada. Toutes questions, commentaires, ou plaintes concernant le concours doivent être dirigés au commanditaire.

3. Comment s'inscrire au concours et devenir éligible pour le grand prix

Pour s'inscrire au concours, durant la période du concours, les participants doivent visiter www.buddhabrandscompany.com/contest lire et accepter les règlements de ce concours, et suivre les instructions pour compléter et soumettre le « formulaire d'inscription au concours » avec toutes les informations requises (une adresse courriel valide est requise) pour une (1) inscription au concours. Chaque participant peut utiliser seulement qu'une (1) adresse courriel pour entrer le concours. Les participants doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus au moment de l'inscription. Limite d'une (1) entrée, par participant, durant la période du concours. Les règlements ci-dessus sont collectivement appelées «règles officielles».

Les inscriptions soumises conformément avec les règles officielles seront référées ci-après comme « Entrées Éligibles ». Les inscriptions doivent être reçues au plus tard à la fin de la période du concours.

4. Prix

Il y a un (1) prix (le « Prix ») disponible à gagner. La valeur approximative des passages de train Voitures-lits Plus pour deux (2) et vol aller simple pour deux (2) est de 5,000.00 \$ CAD.



Le Prix doit être échangé moins d'un (1) ans de la date du tirage du concours. Le Prix n'est pas transférable ou remplaçable pour une somme monétaire. Dates d'interdictions s'applique de juin à octobre 2017 et juin à octobre 2018. *Le commanditaire réserve le droit en tout temps de remplacer un Prix ou un élément de celui-ci pour une raison quelconque avec un prix ou un élément de prix égal ou supérieur, ou la valeur du Prix par une somme monétaire tel qu'indiqué dans ces Règlements Officiels.*

5. Sélection du gagnant du grand prix

À ou près de 14:00:00 (HNE) le 4 octobre, 2017, au bureau chef du commanditaire situé à Montréal, Québec, un (1) participant sera choisi dans un tirage au hasard des Entrées Éligibles reçues durant la Période du Concours en tant que gagnant potentiel pour le Prix.

Les chances d'être sélectionné dépendent du nombre d'entrées éligibles. Dans l'événement d'aucune entrées éligibles reçues, le Prix sera nul.

6. Notification du gagnant

Le Gagnant potentiel sera contacté par courriel ou téléphone suivant le tirage. Le gagnant sélectionné aura quarante-huit (48) heures pour réclamer son prix en répondant à l'appel téléphonique ou au courriel pour organiser le processus de confirmation.

Dans le cas où le gagnant sélectionné ne répond pas durant la période de réponse, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir, au hasard, une autre Entrée Éligible, auquel ces dispositions s'appliqueront à cette autre Entrée Éligible. Si un gagnant potentiel ne réclame pas le Prix dans quarante-huit (48) heures de la notification, une autre Entrée Éligible peut être sélectionnée, à la seule discrétion du commanditaire, et le premier gagnant potentiel ne pourra plus réclamer le Prix. Le commanditaire n'est pas responsable pour la perte, vol ou réclamation des Prix. Si un gagnant potentiel est incapable ou refuse ou autre de réclamer le Prix sur les conditions auxquelles il est décerné, le prix sera confisqué et aucun encaissement ni aucun remplacement ne sera fourni en tout ou en partie.

7. Conformité du Prix

Il y a un (1) prix disponible à gagner. Le prix comprend deux (2) billets Voitures-lits Plus à bord du train *Le Canadien* de VIA Rail Canada et deux (2) billets en classe économique aller simple (pas valable pour les réservations sur les compagnies aériennes partenaires) du débarquement à la ville d'embarquement. Le voyage doit être complété dans un (1) an (365 jours) de la réception du Prix. Dates d'interdictions s'appliquent de juin à octobre 2017 et de juin à octobre 2018, tous les sièges sont soumis à la disponibilité et au contrôle de la capacité. Les billets sont non-transférables et n'ont pas de valeur de rachat monétaire. Les frais de bagage excédentaire et tous les produits ou services sont sous la responsabilité au gagnant du Prix. Une fois réservé, tous changements apportés seront chargés aux frais au gagnant du Prix. La valeur approximative est de cinq mille dollars (5,000.00 \$) CDN. L'usage non-autorisé, reproduction ou revente est interdite. Le Prix ne sera pas remplacé ni soumis à nouveau si perdu, utilisé de façon incorrecte ou sans autorisation. D'autres termes et conditions peuvent s'appliquer. Le Prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être substitué, transféré ni échangé



pour une valeur monétaire ou autre. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le Prix d'une valeur monétaire supérieure ou équivalente si un Prix ne peut être attribué comme décrit pour quelque raison que ce soit.

Tout autres coûts ou dépenses associés au Prix non spécifiés ici seront sous la responsabilité du gagnant sélectionné et de l'invité (si applicable), y compris sans limite le transport terrestre vers et partant du point de départ, repas (autre que les repas compris à bord), frais de communication, gratuits, assurance et document médical de voyage et autre. Le commanditaire n'est pas responsable si les conditions météorologiques, annulation d'événements, ou d'autres facteurs raisonnables hors de leur contrôle qui empêchent que le Prix ou une partie du Prix ne soit rempli, et le gagnant n'aura pas droit à une compensation au lieu de celui-ci. Le gagnant et son invité ne doivent avoir aucune restriction dans leur capacité de voyager ou de participer entièrement dans le Prix. Le gagnant et son invité sont responsables d'obtenir tous documents de voyage et permissions nécessaires et doivent voyager sur le même itinéraire. Le gagnant et son invité doivent voyager durant les dates sélectionnées, sujet à modification seulement si requis par le commanditaire à sa seule discrétion. Le gagnant et son invité doivent voyager sur le transporteur déterminé par le commanditaire. Tous voyages sont soumis aux restrictions de date énoncées ci-dessus dans le cadre de chaque prix applicable. Le Commanditaire n'est pas responsable si le gagnant et/ou son invité est refusé à l'embarquement de l'avion. Dans une telle situation, le gagnant/invité sera responsable de tous les coûts supplémentaires apportés. Le gagnant/invité doit obéir aux règlements et exigences des activités. Si l'invité est d'âge mineur dans sa juridiction de résidence, auquel cet invité doit être accompagné en tout temps de son parent ou tuteur légal.

8. Réclamation du Prix

Si un gagnant potentiel ne réclame pas le prix dans les quarante-huit (48) heures de la notification, une autre Entrée Éligible sera sélectionnée et notifiée et le premier participant n'aura aucune autre revendication du prix. Si un gagnant potentiel est incapable ou refuse ou autre de réclamer le Prix sur les conditions auxquelles il est décerné, le prix sera confisqué et aucun encaissement ni aucun remplaçant ne sera fourni en tout ou en partie.

9. L'accomplissement des prix

Le Prix sera *livré* au gagnant confirmé dans les dix (10) jours ouvrables suivant la confirmation du gagnant, via poste standard sans frais pour le gagnant confirmé à l'adresse postale fournie par le gagnant. Ou *par Courriel*.

Le prix doit être réclamé dans un (1) an de la date que le gagnant a décerné son prix.

Toutes réservations de voyage doivent être faites par le commanditaire.

10. Libération



Avant de recevoir le prix, le gagnant potentiel sera tenu de présenter une pièce d'identité avec photo valide et de signer une déclaration d'éligibilité et un formulaire de décharge libérant le Commanditaire, leurs parties liées et tout fournisseur du prix de toute responsabilité dans le cadre du Concours et/ou le prix, confirmant le respect des règles du concours et consentant à l'utilisation de son nom et de sa photo dans toutes les formes de médias, sans compensation supplémentaire, dans toute publicité effectuée par le Commanditaire et ses agences de publicité et de promotion respectives. Le formulaire rempli doit être reçu par le Commanditaire dans vingt-quatre (24) heures de la notification sinon le prix peut être confisqué et décerné à une entrée alternative. Chaque gagnant et invité peuvent être demandé de signer d'autres déclarations additionnelles avant la réservation du voyage ou demandes par le Commanditaire ou fournisseur du prix.

11. Éligibilité et conditions

Le Concours est ouvert aux résidents du Canada, excluant employés, représentants, agents, partenaires, actionnaires, officiers et directeur du Commanditaire, ses sociétés mères et affiliés, leur agence de publicité et de promotion, fournisseurs des prix, matériel et services liés à ce Concours, et aux membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfant, père, mère), conjoint ou cohabitant légal ou en union libre de l'un de ces éléments.

12. Général :

- a. En entrant ce Concours, les participants acceptent de respecter ces Règles Officiels. La décision du Commanditaire en ce qui concerne tous les aspects du concours sont définitifs et contraignants.
- b. En participant au Concours, les participants ainsi libèrent le Commanditaire, sociétés mères, filiales, partenaires, fournisseurs, leur agence de publicité et promotion, et leurs employés et représentants, (les « libérant ») de toute responsabilité, y compris la responsabilité de toute perte, dommage ou blessure, causé par la participation ou leur tentative de participation au Concours ou résultant de l'acceptation du prix ou de la participation à l'événement.
- c. En condition d'attribution d'un Prix, les gagnants accordent le commanditaire le droit d'utiliser son nom (Nom, prénom) pour la publicité et usage promotionnel sans limitation de territoire, temps ou de limitation d'usage, y compris, sans s'y limiter, les annonces en ligne, sans indemnisation ni avis supplémentaires, sauf si interdit par de la loi.
- d. Les émetteurs n'assument aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, délai d'opération ou de transmission, défaillance de la ligne de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé ou modification des entrées. Les émetteurs ne sont pas responsables pour aucun problème ou mauvais fonctionnement technique de réseau téléphonique ou ligne de téléphone, système informatique en ligne, les serveurs ou les fournisseurs, les équipements informatiques, les logiciels, l'échec de toute entrée reçue par le commanditaire en raison de problèmes techniques, d'erreurs humaines ou de congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris tout dommage aux participants ou l'ordinateur de toute autre personne et d'autres



biens liés à la participation à ce concours ou résultant de ce concours ou de télécharger tout matériel dans ce concours.

- e. CAUTION : TOUTE TENTATIVE D'AMOINDRIR LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS PEUT ÊTRE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET DEVRAIT Y AVOIR UNE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RECHERCHER DES DOMMAGES OU AUTRES RECOURS DE TOUTE CETTE PERSONNE RESPONSABLE DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI.
- f. En participant à ce Concours, chaque participant consent à la collecte, l'usage et le dévoilement, par le commanditaire, des informations personnelles suivantes : Nom (nom et prénom), et information de contact (numéro de téléphone, adresse, et adresse courriel) pour l'administration de ce Concours y compris, sans s'y limiter, l'annonce des gagnants et l'attribution et la remise d'un prix. Aucune communication commerciale ou autre sans rapport avec le Concours sera envoyée aux participants, sauf s'ils ont accepté de recevoir ces communications.
- g. Le commanditaire réserve le droit en tout temps à sa seule discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler, terminer, modifier ou suspendre le Concours, complètement ou en partie, en cas de cause hors du contrôle raisonnable du commanditaire qui entrave le bon déroulement du concours tel que prévu par les règles officielles, y compris, sans limitation, toute erreur, problème technique, virus informatique, bug informatique, falsification, intervention non autorisée, fraude, échec technique ou toute autre cause, y compris l'annulation ou le report de l'événement.
- h. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui (i) manipule ou tente de falsifier le processus d'entrée; (ii) entre dans le concours ou tente de le faire par tout moyen contraire à ces règles officielles ou qui serait injuste envers les autres participants; Ou (iii) contrevient l'une de ces règles officielles.
- i. Ce Concours est assujéti par les lois du Canada et les lois du Québec et nul lorsqu'elle est interdite.
- j. Ce concours est soumis aux lois et règlements applicables. Toutes les interrogations et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et la force exécutoire des Règles officielles ou les droits et obligations entre le participant et le Commanditaire dans le cadre du Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province du Québec, y compris les dispositions de procédure, sans donner effet à un choix de lois ou de règles de conflit de lois ou de dispositions qui pourraient entraîner l'application des lois d'une autre juridiction. Si une section des Règles officielles est déclarée illégale, inapplicable ou invalide par un tribunal compétent, cet article est considéré comme invalide, mais tous les articles non affectés seront appliqués dans les limites de la loi.
- k. Pour les résidents du Québec : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours de publicité peut être soumis à la Régie des alcools, des cours et des jeux (la « Régie») pour une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie afin d'aider les parties à parvenir à un règlement.



13. Confidentialité

Vos informations personnelles sont utilisées pour administrer ce concours, y compris en contactant, en annonçant et en promouvant des gagnants de prix, et nous pouvons transférer vos informations personnelles à des fournisseurs de services tiers (y compris, sans s'y limiter aux fournisseurs des prix) afin d'effectuer des services tels que l'exécution des prix et la livraison.

14. Interdiction

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'interdire toutes personnes d'entrer le Concours qu'il croit abuser les règles. Ces abus comprennent l'entrée de fausses informations et d'inscription plus nombreuse que permises dans ces Règles du Concours.

15. Autres

Tous les prix sont attribués tel quel et aucune garantie n'est impliquée ou exprimée. Ni le commanditaire ni aucun fournisseur de prix ne peut être tenu responsable des entrées perdues, tardives, mal dirigées ou volées ou de l'impossibilité de traiter les entrées ou des erreurs, des dégâts ou des négligences pouvant survenir dans le cadre de ce concours, y compris des problèmes techniques ou des pannes sur un site Web ou les logiciels, les virus, les perturbations du site Web, les dysfonctionnements ou les temps d'arrêt du site Web, les erreurs humaines, les blessures corporelles ou les dommages matériels subis par un participant au Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable pour toutes erreurs ou omissions dans l'imprimerie ou la publicité de ce Concours. L'utilisation de tout système automatisé, y compris un logiciel de remplissage robotique ou remplissage de formulaire pour entrer ou participer à ce concours, est interdite et entraînera la disqualification de toutes les entrées par toute personne utilisant cette assistance. Si un différend survient à propos de qui a soumis une entrée en ligne, l'entrée sera considérée être soumise par le titulaire du compte autorisé de l'adresse électronique fournie au moment de l'inscription. Le « titulaire du compte autorisé » est la personne physique qui est attribuée à une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

Avertissement de Libération de responsabilité

En cochant cette case, moi, « le libérateur » accepte de libérer Temple Lifestyle Inc. et de Buddha Brands Company Inc (collectivement « le Délivreur » ou « le Commanditaire ») de toutes responsabilités présentées dans le lien suivant.

Lien au suivant :

« Le Libérateur » atteste d'accepter tous les risques dans la participation de toutes activités associées avec l'inscription et de gagner l'Ultime Aventure Canadienne organisée par Temple Lifestyle Inc. au nom



de Buddha Brands Company Inc. du 9600 rue Meilleur, Suite 932, Montréal, PQ, à propos de l'Ultime Aventure Canadienne.

J'accepte d'indemniser, libérer et tiendra indemne le commanditaire et ses parents, sociétés affiliées et filiales, employés, représentants, contracteur indépendants, agences de promotion, agences de publicité, plateformes de médias sociaux, promoteurs de détail et administrateurs de toutes responsabilités, dommages, pertes ou blessures résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, la participation du concourant dans le concours à la fois personnelle et propriété et l'acceptation, de l'usage, bon ou mauvais, à l'égard de l'acceptation du prix de participation dans ce concours. Les commanditaires et ses parents, sociétés affiliées et filiales, employés, représentants, contracteurs indépendants, agences de promotion, agences de publicité, plateformes de médias sociaux, promoteurs de détail et administrateurs désavoués de toutes responsabilités de problème technique, de, par exemple un courriel envoyé et non reçu, un serveur surchargé et autres.

Le Libérateur accepte de reconnaître la présente qui suit :

1. Avoir complètement lu les règlements et libération et comprend parfaitement les termes, conditions et l'avertissement de libération de responsabilité.
2. Accepte volontairement les termes, conditions et la libération de responsabilité.
3. L'avertissement de la libération de responsabilité restreint le Libérateur de poursuivre ou autrement réclamer contre les Délivres.
4. Le Libérateur a l'occasion d'obtenir un conseil juridique indépendamment avant d'accepter les termes, conditions et l'avertissement de libération des responsabilités.